

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
MAIRIE DE BARBAZAN
(00045 - 98720)

ARRÊTÉ
DE TITULARISATION DE M. MAEL MADET
EN QUALITÉ DE : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,

Vu l'arrêté nommant M. MAEL MADET en qualité de : Adjoint technique territorial stagiaire, à compter du 27/11/2023, au 1^{er} échelon avec une ancienneté conservée de 7 mois et 12 jours,

Vu l'arrêté nommant M. MAEL MADET en qualité de : Adjoint technique territorial stagiaire, à compter du 15/04/2024, au 2^{ème} échelon sans ancienneté conservée,

Vu l'attestation de suivi de la formation d'intégration établie par le Président du CNFPT,

Considérant que la période de stage a été probante,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A compter du 27/11/2024, M. MAEL MADET, est titularisé en qualité de : Adjoint technique territorial à temps complet.

ARTICLE 2 : A compter du 27/11/2024, M. MAEL MADET est classé au 2^{ème} échelon de son grade, avec une ancienneté conservée de 7 mois 12 jours.

ARTICLE 3 : A compter du 27/11/2024, M. MAEL MADET percevra la rémunération afférente à l'indice brut 368.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Présidente du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Fait à Barbazan
Le 8 octobre 2024

Le Maire,

STRADERE Michèle



Notifié le : 10/10/24

Signature de l'agent.